



## COUPS DE POUCE ARTISTES – INVENTEURS- SPORTIFS

RÈGLEMENT 2022\_2023

### 1. LA FONDATION INSA LYON

La Fondation INSA Lyon porte depuis sa création en 2009, les valeurs du modèle INSA et porte des partenariats stratégiques dans le cadre du mécénat, en concevant et opérant des programmes et des projets, elle agit directement pour et avec les acteurs de l'INSA Lyon.

#### Les mécènes de la Fondation INSA Lyon :

Allianz, Assystem, BioMérieux, Bocard, CNR, EDF, Eiffage, Michelin, Onepoint, Safran, Saint-Gobain, SKF, SPIE ICS, Volvo.

En savoir plus : [Rapport annuel de la Fondation](#)

### 2. PRÉSENTATION

À travers les Coups de Pouce Artistes, Inventeurs, Sportifs, la Fondation INSA Lyon souhaite encourager le développement du modèle INSA, la réussite de tous les talents en apportant une aide financière spécifique, un encouragement aux élèves-ingénieurs qui cultivent une passion, un talent ou un projet personnel et les aider à le développer et le concrétiser.

#### NB :

- . *Les projets intégrant une dimension sociétale, reflétant un engagement particulier ou soutenant une cause sont étudiés avec une attention particulière.*
- . *Les projets collectifs portés par des associations INSAliennes ne sont pas éligibles aux Coups de Pouce, mais peuvent être soutenus dans le cadre du Fonds Associations dédié.*

### 3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le programme est ouvert à tout élève-ingénieur durant sa scolarité à l'INSA Lyon. Pour être éligible le candidat devra répondre aux critères suivants :

- Attester d'une pratique de loisir, d'un engagement, d'une passion, d'un talent individuel affirmé, reconnu ou en devenir,
- Démontrer des réalisations ou des résultats probants obtenus dans les 12 derniers mois,
- Exprimer un objectif et/ou un programme de progression mesurable
- Le projet soumis peut être porté par un collectif\* (hors associations) et associer ainsi, des élèves issus d'autres formations que celle de l'INSA Lyon. **Il conviendra néanmoins que le collectif reste en majorité INSAlien.**

Une attention particulière sera portée au rayonnement que le projet pourra apporter à l'École et à la Fondation.

#### 4. CANDIDATURES : MODALITÉS ET SÉLECTION

##### a. Le dossier de candidature

Un dossier est à remplir en ligne (LimeSurvey) sur [le site de la Fondation](#) (rubrique actualités ou onglet Coups de Pouce > Artistes – Inventeurs – Sportifs) dans les délais précisés chaque année sur le site de la Fondation.

Une présentation du projet devra être jointe au dossier de candidature en ligne. Un modèle type est proposé sur [le site de la Fondation](#).

##### b. Étude et sélection des candidatures

Les dossiers seront étudiés dans le cadre d'une commission de pré-sélection qui statuera sur l'éligibilité du dossier au Programme des Coups de Pouce et du montant attribuable.

##### c. Audition de certains projets

6 à 8 candidats se distinguant notamment par la qualité, l'ambition, la spécificité de leur projet et dossier seront sélectionnés pour être auditionnés par la commission du bureau de la Fondation.

Cette audition leur permettra d'obtenir un bonus financier pour leur Coups de Pouce et des conseils pour leur projet.

Les commissions de pré-sélection et d'audition sont composées de collaborateurs issus des entreprises mécènes et de représentants de l'INSA Lyon au sein du bureau de la Fondation.

##### d. Montant

Le montant maximum d'un Coup de Pouce est de 1000 € versé en une fois. Le montant individuel de chaque Coup de Pouce est déterminé dans le cadre de la commission de pré-sélection et/ou d'audition. Le nombre de projets retenus et la somme allouée à chaque projet s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe globale déterminée chaque année par la Fondation.

##### e. Acceptation et modification

La réponse à l'appel à projets de la Fondation INSA Lyon entraîne l'acceptation du présent règlement.

#### 5. VERSEMENT DES COUPS DE POUCE

##### a. Engagements des lauréats

Dès formalisation de l'obtention du Coup de Pouce, une convention sera signée entre le bénéficiaire et la Fondation INSA Lyon. Cette convention précisera les engagements du lauréat en particulier en matière de mobilisation et de communication.

Le bénéficiaire s'engagera également à produire un bilan de son activité qu'il remettra au terme de l'année scolaire concernée, au plus tard au 30 novembre 2023.

Un événement spécifique rassemblant l'ensemble des lauréats Coups de Pouce sera organisé courant de l'année 2023.

##### b. Versement de la dotation financière

Elle sera effectuée par virement et liée à la signature d'une convention transmise par mail à chaque bénéficiaire et à renvoyer signée (signature électronique).